



Brest, le 9 décembre 2010

**Licence de site délivrée pour une durée illimitée à compter de la date de signature**

## Licence d'utilisation du SCAN Littoral®

### 1. PREAMBULE

Le Service hydrographique et océanographique de la marine et l'Institut Géographique National co-éditent le SCAN Littoral®.

Le produit SCAN Littoral® est une collection d'images cartographiques numériques continues du littoral, en couleur, obtenues par assemblage géoréférencé et dallé des données raster des cartes marines du SHOM et terrestres de l'IGN.

Les dalles sont assemblées sur les zones du territoire national suivantes :

- Atlantique – Manche – Mer du Nord,
- Méditerranée,
- Corse,
- Chaque Département d'Outre-Mer.

### 2. UTILISATION

**La licence de site** est au sens des conditions générales d'utilisation des référentiels géographiques numériques de l'IGN, une licence standard à laquelle est accordée un nombre de postes illimité. La licence de site autorise le licencié à utiliser les données géographiques de l'IGN et du SHOM pour son usage interne, conformément à la configuration d'utilisation déterminée par la licence acquise.

Le SCAN Littoral® est soumis aux conditions générales d'utilisations des données numériques coéditées par le SHOM et l'IGN :

- mention explicite de la source des données du SCAN Littoral® par la mention © IGN-SHOM année d'édition lors de leur visualisation,
- indication claire à l'utilisateur des limites d'usage de cette donnée,
- représentation sur site internet accompagnée obligatoirement des logos de l'IGN et du SHOM, munis d'un lien vers les url [www.ign.fr](http://www.ign.fr) et [www.shom.fr](http://www.shom.fr).

### 3. LIMITE D'USAGE

**Le SCAN Littoral® ne doit pas être utilisé pour la navigation maritime et aérienne.**

Le SCAN Littoral® est destiné à être utilisé à des échelles variant du 1 : 10 000 au 1 : 50 000.

Le SCAN Littoral® n'a pas été conçu en vue d'être utilisé dans le fonctionnement d'installations nucléaires, de systèmes de navigation ou de communication aériennes, de systèmes de navigation ou de contrôle de trafic aérien ou tout autre domaine désigné sous l'appellation « activités dangereuses », dès lors qu'une défaillance du produit pourrait provoquer la mort, des dommages corporels, ou de graves dommages physiques ou environnementaux.

D'une façon générale, la précision est décimétrique en planimétrie.

Les spécifications de précision, dont il faut déduire les limites d'usage en fonction des règles de l'art propres à chaque utilisation, figurent dans le document «Spécifications techniques du SCAN Littoral®».

### 4. RESPONSABILITE

L'IGN et le SHOM déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation du SCAN Littoral® quant aux dommages matériels ou immatériels qui pourraient en résulter lors d'opérations dont les utilisateurs sont les seuls maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.

La présente licence est concédée par le SHOM le 15 décembre 2010, au Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, représenté par l'Agence des aires marines protégées, ci-après désigné «le licencié», pour des finalités d'utilisation limitées au programme «Urbanisme, paysage, eau et biodiversité» (programme 113) et pour les ayants droit agissants dans le cadre strict du programme 113.

La mise en œuvre du programme 113 s'appuie sur l'ensemble des directions d'administration centrale du MEDDTL et les autres services déconcentrés de l'État : les préfetures maritimes, les préfetures de régions ayant une façade maritime, les préfetures de départements littoraux, les directions interrégionales de la mer (DIRM), les services déconcentrés du MEDDTL : les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), les futures directions départementales interministérielles (DDI) et les services de navigation, le réseau scientifique et technique (CETE, CERTU, CETMEF).

Les établissements publics ou organismes suivants interviennent également pour la mise en œuvre du programme 113, et font partie à ce titre des ayants droit :

- les 6 Agences de l'eau,
- l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA),
- les 9 Parcs nationaux et « Parc national de France » (PNF),
- le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL),
- l'Agence des aires marines protégées (AAMP),
- le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN),
- l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS),
- l'Office national des forêts (ONF),
- le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM),
- l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER),
- l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS),
  
- le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE),
- l'Office international de l'eau (OIEau),
- Réserves naturelles de France (RNF),
- du groupement d'intérêt publique Atelier technique des espaces naturels (ATEN)
- L'association Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
- Le Centre de recherche pour les mammifères marins (CRMM)

La licence concerne le produit SCAN Littoral®, désigné de la manière suivante :

SCAN Littoral®  
Licence globale touristique  
Version 3.0 - Edition 2010  
N° de nomenclature : X920ZXN

**Au titre de la présente licence, le licencié est autorisé à utiliser les fichiers selon les modalités définies par les "conditions générales d'utilisation des données SCAN Littoral® coéditées par l'IGN et le SHOM" en vigueur à la date de concession de la licence.**

Pour le SHOM  
Date, cachet, signature

L'ingénieur général de l'armement Alain Fourgassié

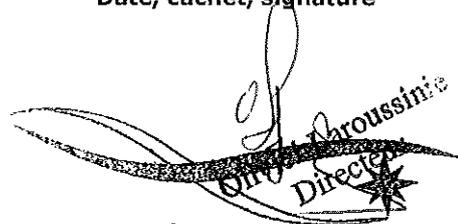
directeur des opérations  
par empêchement,  
l'ingénieur en chef des études et techniques  
d'armement Jean-Luc Déniel  
adjoint au directeur des opérations



Pour l'Agence des aires marines protégées,  
représentant du MEDDTL

J'accepte les conditions générales d'utilisation des données SCAN Littoral®

Date, cachet, signature 13 DEC. 2010



O. Troussini  
Directeur

Agence des  
aires marines protégées

au titre des directives européennes Natura 2000 (Directive Oiseaux et Habitats) et du système d'information sur la nature et les paysages (SINP)

16 quai de la Couance / BP 420  
T. +33 (0)2 98 33 87 67 / F. +33 (0)2 98 33 87 77

## Conditions générales d'utilisation des données SCAN Littoral® coéditées par l'IGN et le SHOM (version 1.0)

### 1 - Champ d'application

---

L'Institut géographique national (IGN) et le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) coéditent les bases de données numériques SCAN Littoral® du territoire français et les diffuse sous licences. Ces bases de données géographiques sont la propriété exclusive de l'IGN et du SHOM. Toute utilisation de ces bases de données géographiques requiert l'autorisation expresse de l'un des coéditeurs.

L'accès aux données géographiques SCAN Littoral® quel que soit le mode d'acquisition (par exemple : livraison des données sur support physique, téléchargement, accès en ligne), vaut acceptation des présentes conditions générales et nécessite la concession préalable d'une licence concédée par l'IGN et le SHOM.

Les présentes conditions générales définissent les droits et obligations concédés aux *licenciés*<sup>1</sup> au titre des licences d'utilisation acquises à compter du 01.01.2009. Ces licences excluent toute *exploitation commerciale* des données, qui doit faire l'objet d'une concession de *licence d'exploitation* n'entrant pas dans le champ d'application des présentes conditions générales.

Les demandes de licences d'exploitation et des conditions générales de leur utilisation sont formulées auprès de l'IGN et du SHOM.

### 2 - La licence d'utilisation

---

Deux types de licences d'utilisation peuvent être concédées par l'IGN ou par le SHOM au licencié pour lui permettre de satisfaire ses besoins propres.

Il s'agit d'une :

- licence de site
- licence d'évaluation et de démonstration.

#### 2.1 - LICENCE DE SITE

La licence de site autorise le *licencié* à utiliser les données géographiques pour son usage interne sur un *nombre de postes* illimité. Les droits concédés autorisent le licencié à :

- utiliser les données et les mettre à disposition des *utilisateurs*.
- mettre des *images numériques* à disposition d'*utilisateurs finaux*, à des fins de consultation, accessibles en ligne (site Internet ou intranet...) ou sur un support physique (cédérom, DVD, clé USB...). Dans ce cas, le *licencié* peut proposer les fonctionnalités suivantes :
  - affichage de la carte centrée sur un élément choisi par l'*utilisateur final* (coordonnées géographiques, adresse, élément remarquable),
  - déplacement de l'image à l'écran,
  - zoom avant et arrière,
  - affichage d'une information pré-calculée ou affichage par thèmes prédéfinis.
- La mise en place d'un dispositif de copie ou de téléchargement de ces *images numériques* sans coordonnées de géoréférencement est autorisée pour un *usage documentaire*.  
Le *licencié* qui souhaite proposer des fonctionnalités supplémentaires, sortant de l'*usage documentaire*, pourra acquérir une *licence d'exploitation*.
- mettre les données à disposition d'un prestataire de services, pour la satisfaction des besoins du *licencié*, en conformité avec les droits qui lui ont été concédés. Le prestataire de services est autorisé à utiliser les données pour les seuls besoins des prestations qui lui ont été confiées par le *licencié*. Il s'engage à restituer au *licencié* ou à détruire, à la fin de la prestation, les données mises à sa disposition.

Le *licencié* prend toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect par le prestataire des droits qui lui sont concédés. Il lui appartient à ce titre d'obtenir explicitement et par écrit l'acceptation par le prestataire des présentes conditions générales. Le *licencié* porte la mention « COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE » sur l'ensemble des documents et supports de données qu'il communique au prestataire. La liste des prestataires ayant bénéficié de ces mises à disposition, au cours des trois dernières années civiles, doit pouvoir être fournie à l'IGN et au SHOM sur simple requête.

---

<sup>1</sup> Les expressions en italique sont définies à l'article 8

## 2.1 - LICENCE D'ÉVALUATION OU DE DÉMONSTRATION

La licence d'évaluation ou de démonstration autorise le licencié, pour une durée définie dans la licence, à utiliser les données concédées, dans le but de prendre connaissance de leur contenu, de leur qualité et de leur spécifications, de tester leur adaptation aux usages du licencié, de mettre au point et de promouvoir l'application ou le service qu'il développe. L'utilisation des données est limitée aux évaluations, tests ou démonstrations réalisées par le licencié.

## 3 - Propriété intellectuelle

3.1. L'accès du licencié aux données SCAN Littoral<sup>®</sup> n'emporte pas acquisition des droits de propriété de l'IGN et du SHOM. La concession accordée est d'un simple droit d'utilisation des données selon les modalités définies par les présentes conditions générales et par la licence.

3.2. Les mentions obligatoires suivantes doivent figurer sur toute représentation des données quel qu'en soit le support :

- copyright © IGN © SHOM – année d'édition ou de référence des données géographiques.

3.3. Les licences d'utilisation visées à l'article 2 autorisent toutes les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, vectorisation et croisement des données avec d'autres données appartenant au licencié ou provenant de tiers.

Le licencié est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle des données résultant de ces opérations si elles ne permettent pas la reconstitution d'une partie substantielle des données de l'IGN et le SHOM.

Dans le cas contraire, le licencié est titulaire de droits de propriété intellectuelle sur les données résultant de ces opérations, sous réserve des droits de propriété de l'IGN et du SHOM sur leurs propres données. Il est alors autorisé à les diffuser, en franchise de droits et d'autorisation, quel que soit le bénéficiaire du transfert, sous réserve qu'il informe ce bénéficiaire :

- des droits de propriété intellectuelle de l'IGN et du SHOM sur ses propres données,
- de l'obligation de détenir ou d'acquérir auprès de l'IGN ou du SHOM les droits nécessaires à la reconstitution d'une partie substantielle des données coéditées par l'IGN et le SHOM.

## 4 - Données de l'IGN et du SHOM et droit d'accès à l'information

Les données de l'IGN et du SHOM font l'objet d'une diffusion publique et, de ce fait, ne sont pas soumises :

- aux dispositions du chapitre I de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatives au droit d'accès aux documents administratifs.
- à l'exercice du droit d'accès à l'information environnementale (article L-124-1 du code de l'environnement).

En conséquence, les autorités publiques ou personnes morales visées à l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 et à l'article L-124.3 du code de l'environnement, détenant ou recevant des données de l'IGN et du SHOM SCAN Littoral<sup>®</sup> en qualité de licenciées ou d'utilisatrices, ne peuvent les mettre à disposition du public en vertu du droit d'accès.

Lorsque ces autorités sont amenées, au titre des textes susvisés, à communiquer au public des documents administratifs et/ou des informations environnementales établis par leurs soins ou pour leur compte à partir des données de l'IGN, cette communication se fait selon les mêmes conditions que celles prévues par l'article 3 des présentes conditions générales.

## 5 - Durée de la licence

La durée de la licence d'évaluation et de démonstration est définie par la licence.

La licence de site est accordée pour la durée légale de protection par le droit d'auteur ou, le cas échéant pour certaines données, par le droit des producteurs de bases de données (articles L.123.3 et L.342.5 du code de la propriété intellectuelle).

## 6 - Responsabilité

Le licencié s'engage, sans restriction d'aucune sorte, à respecter et à faire respecter par les utilisateurs les présentes conditions générales et les termes de la licence qui lui a été concédée. Le licencié informe expressément l'IGN ou le SHOM de toute modification de configuration ou d'exploitation remettant en cause le type de licence qui lui est accordé. Le non respect des présentes conditions générales et des termes de la licence par le licencié et par les utilisateurs peut entraîner la résiliation par l'IGN ou le SHOM de plein droit et sans préavis de la concession de licence. L'IGN et le SHOM se réservent le droit de vérifier ou faire vérifier que les dispositions de la licence concédée sont respectées et, à défaut, d'engager toute action en réparation du préjudice subi.

Le licencié doit prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect par les utilisateurs finaux et les prestataires de service des droits qui leur sont concédés. Il lui appartient à ce titre de les informer explicitement des présentes conditions générales.

Le licencié reconnaît avoir eu communication que les bases de données SCAN Littoral<sup>®</sup> ne doivent pas être utilisées pour la navigation et qu'elles n'ont pas été conçues en vue d'être utilisées dans le fonctionnement d'installations nucléaires, de systèmes de navigation ou de communication aériennes, de systèmes de navigation ou de contrôle de trafic aérien ou tout autre domaine désigné sous l'appellation « activités dangereuses », dès lors qu'une défaillance du produit pourrait provoquer la mort, des dommages corporels, ou de graves dommages physiques ou environnementaux. L'IGN et le SHOM déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation du SCAN Littoral<sup>®</sup> quant aux dommages matériels ou immatériels qui pourraient en résulter lors d'opérations dont les utilisateurs sont les seuls maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.

Le *licencié* reconnaît avoir eu communication des spécifications des données de l'IGN et du SHOM et de leur date de référence. Il renonce en conséquence à tout recours contre l'IGN ou le SHOM fondé sur un défaut de convenance des spécifications des données aux utilisations souhaitées.

La responsabilité de l'IGN et du SHOM est limitée à la mise à disposition des données et à leur conformité aux spécifications techniques annoncées.

L'IGN ou le SHOM ne peuvent être tenu pour responsable, tant à l'égard du *licencié* que de tiers, qu'en cas de faute démontrée de leur part dans l'exécution des obligations découlant pour l'IGN ou le SHOM de la concession de licence. Sauf faute lourde de leur part, la responsabilité de l'IGN et du SHOM à l'égard du *licencié* ou de tiers ne pourra être mise en œuvre pour un montant excédant deux fois le prix acquitté par le *licencié*.

Les données constituées par le *licencié* à partir des données de l'IGN et du SHOM n'engagent que la responsabilité du *licencié*.

## **7 - Litiges**

---

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre l'IGN ou le SHOM et le *licencié* sur leur interprétation et leur exécution, le litige est porté devant la juridiction compétente.

## **8 - Définitions**

---

### **Exploitation commerciale**

Exploitation des données coéditées par l'IGN et le SHOM, avec ou sans valeur ajoutée, à des fins d'exploitation lucrative ou promotionnelle, sur un marché concurrentiel ou non.

### **Image numérique**

Image composée de pixels issue des bases de données coéditées par l'IGN et le SHOM (ou du scannage d'un document).

### **Licence d'exploitation**

Licence qui autorise le *licencié* à intégrer les données coéditées par l'IGN et le SHOM dans une offre de produits ou services à valeur ajoutée destinée à être diffusée à titre onéreux ou gratuit à des tiers.

### **Licencié**

Personne physique ou morale, service ou entité opérationnelle d'une personne morale, détenteur d'une licence d'utilisation des données de l'IGN et du SHOM

### **Nombre de postes**

Nombre de terminaux informatiques, autorisé par la licence, pouvant accéder simultanément aux données coéditées par l'IGN et le SHOM.

### **Reconstitution d'une partie substantielle des données coéditées par l'IGN et le SHOM**

Traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité ou un thème des données coéditées par l'IGN et le SHOM, sur une fraction non négligeable du territoire.

### **Usage documentaire**

Utilisation à des fins d'illustration d'un document, pour mettre en consultation une information où les données coéditées par l'IGN et le SHOM ne constituent pas un élément essentiel du document. Ce type d'usage est par essence non lucratif et ne recherche ni la valorisation, ni la promotion de l'objet social de ceux qui le mettent en œuvre.

### **Utilisateur**

Personne physique préposée du *licencié*, autorisée à ce titre, à utiliser les données dans les termes prévues par les conditions générales et par la licence.

### **Utilisateur final**

Personne physique ayant accès aux données coéditées par l'IGN et le SHOM, sans qu'elle soit préposée du *licencié*.